



Fédération ayant agrément au titre de  
la protection de l'Environnement  
Arrêté préfectoral n°2014031-0004

et  
ses associations Amies  
**SAINT-PREST GASVILLE/OISÈME ENVIRONNEMENT**  
et  
**JOUONS COLLECTIF A154**

**AINSI QUE L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES FORMANT  
LE COLLECTIF CONTRE LA MISE EN CONCESSION DES RN 154 ET 12**

À  
**Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique**

DREUX, le 15 novembre 2016

Objet : demandes liées à l'organisation de l'enquête et au fond du dossier d'enquête

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête publique,

Afin d'améliorer l'organisation de l'enquête publique dont vous êtes en charge, nous nous permettons de vous présenter les demandes suivantes sur le fond et la forme :

Sur le fond du dossier:

1. Veuillez nous expliquer les réponses de la DREAL à l'ensemble des remarques faites par l'Autorité environnementale dans son rapport d'Avis.
2. Veuillez nous pointer les éléments argumentatifs de la DREAL qui démontre que le projet qu'elle nous présente, est "d'utilité publique "

Sur la forme de l'organisation de l'enquête, nous vous demandons

1. D'allonger la durée de l'enquête ;
2. D'organiser 3 réunions publiques d'information sur le contenu du dossier ;
3. De modifier les horaires de vos permanences pour que les salariés et autres actifs puissent venir vous rencontrer, en semaine, de 16h à 19h, en plus des deux samedis en matinée ;
4. D'augmenter le nombre de permanence en présence de commissaire ;
5. De mettre à disposition du public un dossier d'enquête dans toutes les communes impactées par les conséquences de la mise en concession (ex : Châteauneuf, St Germain sur Avre, Voves...)

Comptant sur votre compréhension, recevez, Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique, nos salutations citoyennes et respectueuses.

Pour l'ensemble du collectif d'Associations, de Syndicats et d'Élus

Martine TROFLEAU  
Présidente de la FEEL